



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la consultation publique du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le mardi 24 mai 2022 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe, Denis Chabot, directeur, Aménagement urbain et Patrouille municipale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 24 mai 2022 à 19 h 30

2022-05-172 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 24 mai 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident s'interroge sur la procédure à suivre s'il est conscient de l'existence d'un frêne mort sur une propriété voisine. Il demande aussi ce qui arrive à l'agrile du frêne existant lorsqu'un arbre est abattu.

Monsieur Denis Chabot, Directeur de l'aménagement urbain et de la patrouille municipale indique que les résidents devraient contacter la Ville et qu'un employé fera une visite de l'adresse en question. Il indique également que l'agrile se déplace vers d'autres frênes.

Un résident indique que Hydro-Québec a élagué son arbre le rendant maintenant dangereux.

M. Chabot indique qu'un arboriste doit être engagé par le résident pour produire un rapport sur la dangerosité de l'arbre.

La période de questions se termine à 19 h 45.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de Règlement 720-121 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les dispositions relatives au calibre des arbres, au périmètre de protection et aux mesures d'exception concernant les frênes »

2022-05-173 95. LEVÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la consultation publique à 19 h 46.